

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 26

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 15

Mme Valérie BOULARD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Stéphane GENIN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Stevens BOBI pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

Membres absents: 2

Mme Marion CARRIER, M. Jean-Baptiste DOZOLME

Délibération n°20241003DEL23

POLICE MUNICIPALE

Modification de la convention relative aux maîtres-chiens PM

RAPPORTEURE : MME ISABELLE DA SILVA

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la convention relative à la propriété et aux conditions d'hébergement, d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance d'un chien de patrouille affecté au service de Police Municipale.

Cette convention, conclue avec les maîtres chien recrutés par la Commune, doit aujourd'hui être revue :

- D'une part, l'actuelle fixe de manière nominative de centre de formation cynophile. Cette solution trop rigide est peu pertinente. La nouvelle convention rappelle l'obligation de formation, laissant le soin à la commune de faire appel au centre de formation le plus approprié.
- D'autre part, la nouvelle convention clarifie les modalités de prise en charge des soins vétérinaires par la ville de BRON, l'actuelle, de part sa rédaction, s'étant avérée ambiguë.
- Enfin, la nouvelle convention fixe à 450 € / mois l'indemnité versée au maître chien, sans révision annuelle de son montant.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ABROGER** la précédente délibération n° 20221214DEL10 du 16/12/2022
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention modifiée relative aux maîtres-chiens de la Police Municipale.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD